

Wettbewerbskommission WEKO Commission de la concurrence COMCO Commissione della concorrenza COMCO Competition Commission COMCO

Communiqué de presse

Date 9 avril 2019

La COMCO recommande l'abolition des émoluments dans les marchés publics

Berne, 09.04.2019 – La Commission de la concurrence recommande aux Cantons de ne percevoir aucun émolument pour la documentation d'appel d'offres. Ces émoluments restreignent la concurrence dans les marchés publics.

La perception d'émoluments pour disposer de la documentation d'appel d'offres amène à une discrimination des offreurs intéressés et, de manière générale, à une violation de la Loi sur le marché intérieur (LMI). Dans certains appels d'offres, les pouvoirs adjudicateurs cantonaux perçoivent ces types d'émoluments. Les offreurs intéressés sont ainsi obligés de s'acquitter d'un émolument pour recevoir la documentation d'appel d'offres, au motif, entre autres, de protéger les secrets d'affaires. Le montant de cet émolument s'élève souvent à quelques milliers de francs.

La COMCO a examiné la légitimité de cet émolument sous l'angle de la LMI, laquelle prévoit, entre autres, des exigences minimales pour les marchés publics. La COMCO a conclu que la perception de ces émoluments constitue une restriction à l'accès au marché qui influence négativement la concurrence. Des soumissionnaires potentiels pourraient être ainsi dissuadés de présenter une offre.

Une justification fondée sur la LMI, telle que la protection des secrets d'affaires, ne légitime en règle générale pas cette restriction. En outre, il existe d'autres moyens possibles et moins incisifs, tels que des accords de confidentialité ou une transmission graduelle de la documentation d'appel d'offres.

Ces émoluments sont également thématisés dans l'actuelle révision de la Loi fédérale sur les marchés publics. La recommandation de la COMCO s'adresse aux Cantons qui doivent appliquer les exigences minimales prévues par le droit du marché intérieur.

Adresse pour l'envoi de questions:

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@comco.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78	patrik.ducrey@comco.admin.ch
Stefan Renfer Responsable marché intérieur	058 469 28 55	stefan.renfer@comco.admin.ch